

L'info GH

Le journal
des locataires de
Grenoble Habitat

#69

AVRIL 2025

Le mot du président...

Le 6 juin 2025, Gabriel Sibille rejoint Grenoble Habitat en tant que directeur général. Issu de l'OPH EST Métropole de Villeurbanne, il apporte une solide expérience dans le logement social et une approche de management attentive aux locataires. Son engagement et son expertise seront des atouts précieux pour nourrir l'évolution positive de notre organisme. Je lui souhaite la bienvenue et bonne chance dans ses fonctions !

Nos résultats financiers de 2024, meilleurs qu'anticipés, permettent de tenir nos engagements : rénovation des logements, amélioration de l'entretien des résidences et renforcement de la proximité avec le recrutement d'employés d'immeubles. Un enjeu majeur demeure la rapidité d'intervention, essentielle pour améliorer votre quotidien.

Nous sommes conscients que des difficultés persistent et qu'elles peuvent peser sur le quotidien des locataires. Les ajustements opérés ces derniers mois ont pour objectif de répondre à ces besoins et d'améliorer notre réactivité. L'engagement des équipes est total pour que Grenoble Habitat continue à avancer, avec et pour ses locataires.

Claus Habfast,
Président de Grenoble Habitat

Page 3
LE DOSSIER

Des modalités de paiement adaptées à tous

Page 4
LA PAROLE AUX FÉDÉRATIONS
DE LOCATAIRES



C'EST NOUVEAU CHEZ GH !

De nouveaux prestataires de travaux

Depuis le 1^{er} mars 2025, la liste des entreprises pouvant intervenir dans votre logement et les parties communes dans le cadre de travaux prévus par Grenoble Habitat a évolué. En complément de celles déjà référencées (RATTO, COMELEC, DEMI, IDES, SRE/SBI, ECRAM, PALMIERI, SETIM), de nouvelles entreprises s'ajoutent à la liste : ALKIA (serrurerie, métallerie et vitrerie), SPIE BATIGNOLE (électricité), CHM ENTRETIEN (sols souples), BELLONE ASSAINISSEMENT (curage, débouchage), CEI ETANCHE et ALP TECH (étanchéité). Voici quelques bonnes pratiques pour que chaque intervention se déroule comme il se doit : le technicien est clairement identifiable via sa carte professionnelle, sa tenue ou son véhicule. À l'issue de l'intervention, il est important de signer le quitus pour confirmer la bonne exécution des travaux prévus, et d'y écrire vos éventuelles remarques. Restez vigilants aux démarchages à domicile, notamment si un prestataire promettant des économies d'énergie vous demande de signer un document avant même d'intervenir.

Si vous avez un doute, n'hésitez pas à contacter le Centre de Relation Clientèle.



**GRENoble
HABITAT**



ICI ON AGIT...

PROXIMITÉ

À la rencontre des locataires

EN 2025, LE SERVICE PROXIMITÉ DE GRENOBLE HABITAT POURSUIT SA MOBILISATION POUR RENCONTRER LES LOCATAIRES AU PIED DE LEUR IMMEUBLE.

En quelques chiffres, plus de **130 pieds d'immeuble seront réalisés**, au sein de 118 résidences situées sur 21 communes. Ces temps d'échanges permettent de faire le point sur la vie de la résidence et les problématiques rencontrées par les habitants dans les parties communes. Un courrier est envoyé aux locataires des résidences concernées, deux semaines avant, pour leur indiquer la date et l'horaire de la prochaine rencontre, en complément de l'affichage dans les halls. ●



ENTRETIEN

Améliorer le cadre de vie

DANS LA CONTINUITÉ DU RENFORCEMENT DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE,

les équipes de Grenoble Habitat se mobilisent au quotidien pour améliorer votre cadre de vie, notamment via des contrôles nettoyage et sécurité. Les chargés de secteur réalisent **au sein de chaque résidence 4 contrôles nettoyage et 2 contrôles sécurité par an**, un de plus par rapport à la réglementation. Soit plus de 400 contrôles sécurité et plus de 900 contrôles nettoyage réalisés au cours d'une année. En fonction de la note, des actions correctives sont mises en place. ●



Question Réponse

Une question sur votre logement ? Un problème entre voisins ? **Grenoble Habitat vous accompagne.**

LA QUESTION

Qui dois-je contacter pour adapter mon logement ?

Toute demande doit être adressée par écrit au pôle adaptation, accompagnée des justificatifs nécessaires (certificat médical). Ce pôle étudie chaque dossier et s'assure de la faisabilité des travaux en fonction des besoins du locataire et des critères pris en compte.

Vous pouvez transmettre votre demande

par MAIL à **adaptation@grenoble-habitat.fr**

ou bien par COURRIER à **Grenoble Habitat Pôle adaptation 44 av. Marcelin Berthelot 38100 Grenoble.** ●



LE CHIFFRE

93%

C'est le **taux de réponse à l'enquête SLS 2025**, dont 63% de réponses reçues via la plateforme de télédéclaration dédiée.



L'AGENDA

23 MAI 2025

FÊTE DES VOISINS

Si vous souhaitez organiser un apéritif ou un repas entre voisins, retrouvez toutes les informations à propos de cette 25^e édition sur le site dédié

www.fetedesvoisins.fr

BON À SAVOIR

AVANT L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE,

GRENOBLE HABITAT PROPOSE À SES LOCATAIRES UNE PRÉ-VISITE DU LOGEMENT. CELA PERMET D'ÊTRE INFORMÉ DES ÉVENTUELLES RÉPARATIONS QUI INCOMBENT AU LOCATAIRE POUR REMETTRE LE LOGEMENT DANS LE MÊME ÉTAT QUE LORS DE L'INSTALLATION, AFIN QUE LE MONTANT DE CES TRAVAUX NE SOIT PAS PRÉLEVÉ SUR LE DÉPÔT DE GARANTIE. LORSQUE LE LOGEMENT EST VIDÉ ET NETTOYÉ, GRENOBLE HABITAT DRESSE ALORS L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE EN PRÉSENCE DES LOCATAIRES.



Des modalités de paiement adaptées à tous

Au début de chaque mois, vous recevez par courrier l'avis d'échéance vous invitant à payer le loyer et une provision sur les charges locatives. Ce loyer permet notamment de régler diverses taxes et impôts et d'assurer les frais de gestion et d'entretien. Grenoble Habitat met à votre disposition plusieurs modalités de paiement.



LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Plus de la moitié des locataires de Grenoble Habitat ont choisi le règlement par prélèvement automatique.

SIMPLE ET PRATIQUE, IL VOUS SUFFIT :

- de remplir une **demande de prélèvement SEPA**, disponible à l'accueil ou sur le site internet de Grenoble Habitat,
- de choisir la **date de prélèvement**, le 5, le 8, le 12 ou le 16 du mois,
- puis d'**envoyer cette demande ainsi que votre RIB** par mail à locataire@grenoble-habitat.fr ou par courrier.

Votre loyer sera prélevé automatiquement chaque mois.



LE VIREMENT

Ce mode de paiement est rapide et sécurisé.

Vous pouvez le réaliser **depuis le guichet de votre banque** ou bien **directement sur l'espace en ligne de votre banque**.

VOUS DEVEZ :

- **contacter le Centre de Relation Clientèle** pour demander votre IBAN personnel,
- puis **inscrire Grenoble Habitat** sur la liste de vos bénéficiaires,
- et enfin **effectuer le virement** en ligne.



LE PAIEMENT EN LIGNE

SI VOUS NE DISPOSEZ PAS DE COMPTE LOCATAIRE :

il faut d'abord en créer un sur www.grenoble-habitat.fr en remplissant le formulaire à l'aide de votre avis d'échéance.

UNE FOIS CONNECTÉ À VOTRE COMPTE LOCATAIRE :

- il vous suffira de **suivre les instructions** et de payer directement **avec votre carte bancaire**.

Vous pouvez saisir le montant que vous souhaitez régler, si le règlement de l'intégralité du montant dû ne peut être réalisé en une fois.

Un mail de confirmation vous sera envoyé une fois le paiement effectué.



→ Si vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer, n'attendez pas !

Nous vous invitons à contacter le **Centre de Relation Clientèle** au **04 76 84 03 44** qui vous orientera vers le service recouvrement pour trouver une solution adaptée et éviter les situations d'impayés. •



LA PAROLE

AUX FÉDÉRATIONS DE LOCATAIRES

CLCV Isère

La CLCV dit non aux expulsions locatives

Face à la crise du logement qui perdure et avec la fin de la trêve hivernale, la CLCV se mobilise contre les expulsions surtout lorsqu'elles sont le fait d'un bailleur social dont la vocation est d'accueillir et de protéger les publics fragiles. En effet, une expulsion reste toujours une expérience traumatisante pour les personnes qui la subissent et un constat d'échec pour l'ensemble des acteurs (associations, travailleurs sociaux, justice...) qui les accompagnent. La CLCV demande la mise en place rapide de solutions économiques de relogement avec le concours de tous les financeurs (État, département, communes, ...).

04 76 22 06 38

isere@clcv.org
www.clcv-isere.org

•
31 rue Alfred de Musset
38100 Grenoble

CNL Isère

Sortie de la trêve hivernale

La hausse des charges liées à l'énergie, la hausse des loyers et la crise économique précarisent de plus en plus de locataires. Ce 31 mars marque la fin de la trêve hivernale, donc la reprise des expulsions. Si vous êtes concerné par le non-paiement d'une dette locative, vous n'êtes pas seuls : la CNL Isère se tient à vos côtés pour vous aider dans vos démarches.

04 38 86 11 36

contact@cnl-isere.fr
www.lacnl38.com

•
6 rue Berthe de Boissieux
38000 Grenoble

CSF 38

Les petites victoires font les grandes avancées !

« Au secours, la porte de mon logement ne ferme plus. Si je sors, je ne pourrai plus rentrer chez moi ! ». Le locataire interpelle GH qui le renvoie à une charge locative. Il appelle donc une entreprise : 800 euros le changement. Trop, c'est trop, il nous demande de l'aide. La CSF fait valoir la grille de vétusté. Certes, l'entretien des serrures est à la charge des locataires, mais une serrure de plus de 15 ans a bien fait son temps ! 3 semaines plus tard, le locataire dispose d'une serrure neuve qu'il devra entretenir !

04 76 44 57 71

udcsf38@la-csf.org
www.lacsf38.org

•
8 bis rue Hector Berlioz
38000 Grenoble

CGL 38

Rénovation énergétique : un accompagnement équitable pour tous les locataires

La rénovation énergétique est un enjeu stratégique pour tout bailleur, alliant obligations légales et opportunités économiques. L'UD-CGL38 joue un rôle clé en accompagnant les locataires avant et après travaux. Avant les rénovations, l'association les informe sur leurs droits et facilite les échanges entre locataires et bailleurs pour garantir le respect des lois. Après travaux, elle veille à ce que les améliorations soient conformes aux engagements et s'assure qu'aucune répercussion injustifiée n'est faite sur les loyers. Grâce à cette démarche proactive, l'UD-CGL38 contribue à garantir une rénovation équitable et bénéfique pour toutes les parties.

06 59 73 58 36

cglisere@gmail.com
www.lacgl.fr

•
7 rue Malakoff
38000 Grenoble

DAL38

Expulsions : ne rendez pas les clés !

Depuis le 1^{er} avril, les expulsions ont repris. Les loyers et les charges n'ont jamais pesé autant dans nos portefeuilles et les expulsions n'ont jamais été aussi nombreuses ! Le DAL38 organise des permanences tous les mois le 1^{er} et le 3^e mardi de 17h30 à 19h30, au 20b avenue Malherbe à Grenoble. Si vous êtes concerné ou si vous connaissez quelqu'un en difficulté, il n'est jamais trop tard : surtout venez nous voir et faites passer le mot. Grâce à nos mobilisations collectives, nous avons pu empêcher de nombreuses expulsions, même quand il semblait être trop tard. Retrouvez nos mobilisations sur nos réseaux sociaux !

06 41 30 55 18

dal38@droitaulogement.org
www.droitaulogement.org

•
Chez Solidaires Isère
3 rue Frédéric Garcia Lorca
38100 Grenoble



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Caroline Capelli
Directrice Générale

RÉDACTION
Service communication

www.grenoble-habitat.fr

GRENOBLE HABITAT

44 avenue Marcelin Berthelot
CS 82625 | 38036 Grenoble

locataire@grenoble-habitat.fr

04 76 84 03 44

